AR Prefecture
016-211601836-20260611-ARRETE10_2026-AR
Reçu le 12/06/2026

Mairie de Lésignac-Durand
2 Rue du Presbytère
16310 Lésignac-Durand

ARRETE n° 11_2026 PORTANT FONGIBILITE DES CREDITS - M57 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE PORTANT VIREMENT DE CREDITS

Le Maire de Lésignac-Durand,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5217-10-6 ;

VU la délibération n° 17_2023 du conseil municipal en date du 7 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 22_2026 en date du 28 avril 2026 approuvant le budget principal 2026 et autorisant le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits au chapitre 21 sur le budget de la commune 2026 ;

Considérant que les travaux d'aménagement de l'atelier technique ont été modifiés,

Considérant qu'il convient d'utiliser le compte 2188,

Considérant qu'il faut procéder à une régularisation comptable par virement de crédits,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser les virements de crédits suivants :

Art.	Opération	Libellé	Montant Décision
2181	238	Installations générales, agencements et aménagements	- 3 360.00 €
2188	238	Autres immobilisations corporelles	+ 3 360.00 €

ARTICLE 2 - de rendre compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal, conformément à l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Fait à Lésignac-Durand, le 11 juin 2026

Le Maire,

AGOSTINELLI Armand

MAIRIE de LESIGNAC DURAND 16 (Charente)